



Séance du 22 novembre 2010.

Présents : *Mmes et MM. BELLOT François, Bourgmestre-Président ; de BARQUIN Jules, MULLENS Guy et LEJEUNE Janique, Echevins ; HENROTIN Jean, BARTHELEMY Isabelle, DUBOIS Jean-Marie, BILLIET Léonard, MARION Rose-Marie, DEFAUX Julien, VERDUYSTERT Véronique, GRANDMONT André, MANIQUET Albert, LAVIS Thierry, MAHIN Jean-Marc, THERASSE Rudy et BONHIVERS Michel, Conseillers ; HENIN Jean-Marie, Président du C.P.A.S. (voix consultative) ; PIRSON Luc, Secrétaire communal.*

Délibération n° 244/2010.

COMPTES ANNUELS COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2009.

Le Conseil Communal ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et en particulier les articles L1122-23, L1312-1, L1313-1, L 3131-1, § 1^{er}, 6°, L 3132-1 et L 3132-2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 05.07.2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, et en particulier le chapitre IV du titre IV (articles 66 à 75) relatif aux comptes annuels ;

Vu la circulaire ministérielle du 14.02.2008 relative aux pièces justificatives ;

Vu les comptes annuels de l'exercice 2009 comprenant le compte budgétaire, le compte de résultats et le bilan ;

Vu le rapport rédigé en application de l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la délibération du Collège Communal, en date du 08.11.2010, n° 2017/2010, relative à la certification des comptes annuels 2009 ;

Entendu les commentaires de Monsieur le Receveur communal ;

ECOUTE le commentaire du Collège Communal sur le contenu du rapport sur le compte ;

A L'UNANIMITE (17 VOIX POUR) :

ARRETE les comptes annuels de l'exercice 2009 :

Récapitulatif des comptes de l'exercice 2009 :

1° le compte budgétaire de l'exercice 2009 :	ordinaire	extraordinaire
Résultat budgétaire (droits constatés nets-Engagements) :	1.942.053,16	- 6.262.287,69
Résultat comptable (droits constatés nets-Imputations comptables) :	2.145.117,53	- 2.456.962,08
2° le compte de résultats au 31.12.2009 :		
Boni d'exploitation : 1.341.446,77 EUR		
Boni de l'exercice : 1.172.636,52 EUR		
3° le bilan au 31.12.2009 :		
Actif/Passif : 128.056.924,62 EUR		

VILLE DE ROCHEFORT



PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL COMMUNAL

Séance publique

Séance du 22 novembre 2010.

Délibération n° 244/2010 (suite 2).

Expédition de la présente délibération, des comptes communaux et des pièces justificatives requises sera transmise au Collège Provincial du Conseil Provincial, pour approbation.

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
(s) L. PIRSON.

Le Président,
(s) F. BELLOT.

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 23 décembre 2010.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

L. PIRSON.

F. BELLOT.